

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1260**29 août 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| A.I.M.C. Anlagen-Industrie-Montage-Center S.A., Marnach | 60440 | Brasserie-Restaurant Sieweburen, Luxembourg .. | 60435 |
| A.I.M.C. Anlagen-Industrie-Montage-Center S.A., Marnach | 60441 | Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg .. | 60469 |
| AD Astra Relations, S.à r.l., Eselborn | 60454 | Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg .. | 60478 |
| AD Astra Relations, S.à r.l., Eselborn | 60454 | (Le) Carré, S.à r.l., Wiltz | 60452 |
| Agence Immobilière Claude Michels, S.à r.l., Remich | 60479 | Cedal S.A., Diekirch | 60468 |
| Alpha II S.A.H., Diekirch | 60460 | Chauffage & Sanitaire Fränz Meyrath, S.à r.l., Nie- derfeulen | 60460 |
| Alu-Fer, S.à r.l., Noerdange | 60445 | Chauffage & Sanitaire Fränz Meyrath, S.à r.l., Nie- derfeulen | 60460 |
| Amarcante S.A., Luxembourg | 60480 | Comptoir Immobilier International, GmbH, Luxem- bourg | 60435 |
| Anubis Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg | 60461 | Confection Bertemes, S.à r.l., Wiltz | 60458 |
| Anubis Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg | 60463 | Confection Bertemes, S.à r.l., Wiltz | 60458 |
| Argenta Fund, Sicav, Luxembourg | 60480 | Corporate Fitness Institute, S.à r.l., Wiltz | 60453 |
| Argenta Fund, Sicav, Luxembourg | 60480 | Corporate Fitness Institute, S.à r.l., Wiltz | 60453 |
| (Les) Artificiers, S.à r.l., Warken | 60449 | Corporate Fitness Institute, S.à r.l., Wiltz | 60453 |
| Auberge du Pont, S.à r.l., Wiltz | 60454 | De Vere & Partners, S.à r.l., Luxembourg | 60474 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60472 | Dena Holding S.A., Luxembourg | 60435 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | Dryden Luxembourg S.A., Luxembourg | 60478 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | Duravos, S.à r.l., Bivange | 60477 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | Elwe Location, S.à r.l., Luxembourg | 60436 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | Etudes et Communications, S.à r.l., Luxembourg .. | 60477 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | Etudes et Communications, S.à r.l., Luxembourg .. | 60477 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | European Business Park Company, Diekirch | 60468 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | Ferolux S.A., Bascharage | 60439 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg | 60473 | Ferolux S.A., Bascharage | 60439 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Ferolux S.A., Bascharage | 60439 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Fiduciaire Bastian S.A., Luxembourg | 60438 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Fondation Européenne des Fondations, A.s.b.l., Luxembourg | 60465 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Food Reinsurance S.A., Luxembourg | 60478 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Freitas, S.à r.l., Steinheim | 60455 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | G.B. Lux Holding S.A.H., Diekirch | 60461 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Galen S.A., Wiltz | 60456 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Galen S.A., Wiltz | 60456 |
| AVEC, Audio Visual Entertainment Company, S.à r.l., Luxembourg | 60475 | Galvanisation Brucker, S.à r.l., Warken | 60441 |
| Avenida Moda, S.à r.l., Ingeldorf | 60451 | Garage Besenius, S.à r.l., Ettelbruck | 60445 |
| B.C. Invest Holding S.A., Diekirch | 60468 | Gateway International Services Corporation S.A., Luxembourg | 60448 |
| Berwick Holding S.A., Diekirch | 60461 | Goossens Transport Express, S.à r.l., Consthum . | 60459 |

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Goossens Transport Express, S.à r.l., Consthum . . . | 60459 | Plantin S.C.I., Luxembourg | 60472 |
| Grissin S.A., Luxembourg | 60459 | Prelor, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 60436 |
| Grissin S.A., Luxembourg | 60459 | Rasena S.A., Luxembourg | 60437 |
| Halsey, S.à r.l., Luxembourg | 60464 | Renaro S.C.I., Altrier | 60451 |
| Halsey, S.à r.l., Luxembourg | 60464 | Rifra S.A., Luxembourg | 60457 |
| Haute Horlogerie Benelux S.A., Clervaux | 60446 | Rusberry Hill S.A., Luxembourg | 60439 |
| Haute Horlogerie Benelux S.A., Clervaux | 60448 | S.A. Hunter's, Pommerloch | 60442 |
| Hei Elei Film Productions S.A., Luxembourg | 60476 | Sami-Bau, G.m.b.H., Troisvierges | 60460 |
| Hopla, S.à r.l., Walsdorf | 60450 | San Lorenzo Café, S.à r.l., Echternach | 60452 |
| HSR Engineering, GmbH, Beaufort | 60463 | San Lorenzo Café, S.à r.l., Echternach | 60453 |
| Immobilière du Gräfgen S.A., Wiltz | 60465 | Sanpaolo Bank S.A., Luxembourg | 60438 |
| Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg Branch S.A., Luxembourg | 60464 | Silver Arrows S.A., Luxembourg | 60470 |
| Ingelux S.A., Luxembourg | 60478 | Silver Arrows S.A., Luxembourg | 60470 |
| International Golf & Leisure S.A., Eselborn | 60456 | Spanish Telecommunications Limited, S.à r.l., Luxembourg | 60466 |
| International Golf & Leisure S.A., Eselborn | 60456 | Spanish Telecommunications Limited, S.à r.l., Luxembourg | 60468 |
| Intertaba S.A., Windhof-Koerich | 60438 | Staden S.A., Luxembourg | 60469 |
| Irato Investments S.A., Luxembourg | 60470 | Staden S.A., Luxembourg | 60469 |
| Knauf Gestion, S.à r.l., Huldange | 60444 | Systran Luxembourg S.A., Luxembourg | 60472 |
| Knauf Gestion, S.à r.l., Huldange | 60445 | Systran Luxembourg S.A., Luxembourg | 60472 |
| Magepar S.A., Weiswampach | 60454 | Tammissari Holding S.A., Luxembourg | 60434 |
| Mart S.A., Luxembourg | 60458 | Tammissari Holding S.A., Luxembourg | 60434 |
| Marusay S.A., Luxembourg | 60480 | Tedes-Invest Holding S.A.H., Diekirch | 60466 |
| Microtis S.A., Luxembourg | 60474 | Telemat S.A., Luxembourg | 60479 |
| Nouvelle Société du Magasin Klein-Angelsberg Ettelbruck, S.à r.l., Ingeldorf | 60450 | Telemat S.A., Luxembourg | 60479 |
| Panlux, S.à r.l., Reisdorf | 60441 | Tescher & Cie, S.e.n.c., Luxembourg | 60471 |
| Parmalat Soparfi S.A., Luxembourg | 60476 | Tos S.A., Luxembourg | 60437 |
| Pension Beim Rosa, GmbH, Tarchamps | 60455 | Vezelay S.A., Luxembourg | 60471 |
| Pension Beim Rosa, GmbH, Tarchamps | 60455 | Vezelay S.A., Luxembourg | 60471 |
| Perisound, S.à r.l., Luxembourg | 60436 | Vitorec Holding S.A., Luxembourg | 60437 |
| Pfeiffer-Ewen, S.à r.l., Bridel | 60469 | Waicor Immobilière S.A., Luxembourg | 60476 |
| Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof-Koerich | 60474 | Walterstuff, S.à r.l., Watrange | 60445 |
| Photobuttik Ewert, S.à r.l., Wiltz | 60457 | Walterstuff, S.à r.l., Watrange | 60445 |
| Photobuttik Ewert, S.à r.l., Wiltz | 60457 | Zoller Constructions S.A., Calmus | 60451 |

TAMMISARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 62.961.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société TAMMISARI HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(48428/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

TAMMISARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 62.961.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société TAMMISARI HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(48429/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BRASSERIE-RESTAURANT SIEWEBUREN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2534 Luxembourg, 36, rue des Septfontaines.
R. C. Luxembourg B 24.422.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires
tenue au siège social en date du 18 décembre 2001*

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros. Le montant du nouveau capital sera de EUR 24.800,- après prélèvement de EUR 10,65 sur le compte résultat reporté pour atteindre ce capital. Le capital social souscrit de la société sera représenté par cent (100) parts de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48194/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

DENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.510.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2000

Conformément aux dispositions légales, les associés ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de DEM 63.000,- en EUR 32.500,-, représenté par 1.250 parts sociales avec une valeur nominale de 26,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 32.500,- EUR représenté par 1.250 parts sociales avec une valeur nominale de 26,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48222/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

COMPTOIR IMMOBILIER INTERNATIONAL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
H. R. Luxemburg B 14.988.

Niederschrift über die ausserordentliche Generalversammlung vom 31. Dezember 2001 in Luxemburg

Anwesend: 1. Herr Franz-Josef Hesse,

welcher alleiniger Geschäftsführer der Firma COMPTOIR IMMOBILIER INTERNATIONAL, GmbH ist.

Der Anwesende hält unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften eine Generalversammlung ab. Folgende Beschlüsse werden gefasst:

1. Beschluss

Das Gesellschaftskapital in Höhe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) wird mit Wirkung vom 1. Januar 2002 umgestellt auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR).

2. Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um den Betrag von einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) durch die Stillen Reserven erhöht. Dementsprechend wird Artikel 6 Absatz 1 der Statuten geändert, um ihm folgender Wortlaut gegeben:

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

F.-J. Hesse

Der Geschäftsführer

Enregistré à Remich, le 25 juin 2002, vol. 177, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(48262/598/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PRELOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue François Clement.
R. C. Luxembourg B 47.888.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après délibération, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48231/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PERISOUND, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.005.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après délibération, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48233/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ELWE LOCATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue John L. Mac Adam.
R. C. Luxembourg B 27.767.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 octobre 2001

Les associés de ELWE LOCATION, S.à r.l., ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1^{er} janvier 2002.

Le capital social de LUF 1.250.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

| | |
|---|---------------|
| Conversion (40,3399) | 30.986,69 |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves | 13,31 |
| | EUR 31.000,00 |

Le capital social de EUR 31.000,- est représenté par 125 parts sociales de EUR 248,- chacune, sans valeur nominale et entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ELWE LOCATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48323/601/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

RASENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 45.960.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mai 2002, enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2002, vol. 519, fol. 3, case 1;

I.- Que la Société Anonyme RASENA S.A., ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 45960, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 71 du 21 février 1994.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2002.

J. Seckler.

(48250/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

**VITOREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. VITOREC S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.094.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2002.

J.J. Wagner.

(48253/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

TOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.507.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Giovanni Torri, industriel, demeurant à Albino (Italie);

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

TOS S.A.

S. Vandì

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48310/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SANPAOLO BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 18.498.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2002 que le Conseil a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de reconduire Monsieur l'Administrateur Marco Mazzucchelli dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de reconduire Monsieur l'Administrateur Dorian Demi dans sa fonction d'Administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

Réquisition aux fins d'enregistrement et de la publication au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

SANPAOLO BANK S.A.

Signature

Le Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48307/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FIDUCIAIRE BASTIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 74.248.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 24 décembre 2001

La séance est ouverte à 12.30 heures au siège social en présence de tous les membres du conseil d'administration:

Monsieur Maurice Bastian

Madame Josée Bastian

Monsieur Albert Treff

Madame Catherine Treff

Acte sous seing privé

Suivant les dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion en euros du capital social des sociétés commerciales, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'augmenter le capital de FIDUCIAIRE BASTIAN S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2002 comme suit:

1. Conversion LUF - EUR

Le capital de LUF 1.250.000,- est converti normalement en euros, ce qui donne par application du facteur de 40,3399 le montant de EUR 30.986,69.

2. Augmentation de capital

Le capital est augmenté de EUR 13,31 par incorporation de reports.

3. Capital social à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le nouveau capital est de EUR 31.000,- et est réparti comme suit:

| | | | |
|---------------------------|-------------|--------------|-------|
| Josée Bastian | 125 actions | EUR 15.500,- | 50 % |
| Maurice Bastian | 125 actions | EUR 15.500,- | 50 % |
| Total. | 250 actions | EUR 31.000,- | 100 % |

Ne varietur Luxembourg, le 24 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BASTIAN S.A., Société Anonyme

J. Bastian / M. Bastian / C. Treff / A. Treff.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48337/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

INTERTABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.
R. C. Luxembourg B 5.881.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(48364/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

RUSBERRY HILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.370.

—
Par la présente, la Banque SANPAOLO BANK S.A. avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté («la Banque») dénonce le contrat de domiciliation signé entre la Banque et la société en date du 8 août 2001.

Par conséquent et faisant référence à l'article 7 dudit contrat de domiciliation, la Banque demande de bien vouloir procéder au transfert du siège social de la société endéans un délai d'un mois à compter de la date de la présente.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

SANPAOLO BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48308/043/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FEROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 25.642.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 12 mai 2001 au siège social*

Le Président informe les actionnaires du décès de Monsieur Michel Woygnet survenu en date du 9 mars 2001. Après délibération, les Actionnaires décident de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48324/806/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FEROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 25.642.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue en date du 13 décembre 2001 au siège social*

L'Assemblée Générale décide de modifier avec effet au 1^{er} janvier 2002 la devise de référence du capital social en EUR, d'arrondir le capital à EUR 31.000,- par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de EUR 13,31 dont la preuve de l'existence est présentée à l'assemblée et de porter la valeur nominale des actions à EUR 24,80 chacune.

L'Assemblée décide d'adapter avec effet au 1^{er} janvier 2002 le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts centimes (EUR 24,80) chacune».

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48329/322/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FEROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 25.642.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48330/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

A.I.M.C. ANLAGEN-INDUSTRIE-MONTAGE-CENTER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Marnach.

H. R. Diekirch B 4.766.

Im Jahre zweitausend zwei, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft A.I.M.C. S.A. (ANLAGEN-INDUSTRIE-MONTAGE - CENTER S.A.) mit Sitz in Troisvierges.

Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde des unterzeichneten Notars, am 5. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 535 vom 22. Juli 1998, abgeändert zufolge Urkunde unter Privatschrift im Rahmen der Eurokonvertierung vom 4. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C 2002 Nummer 345 vom 2. März 2002.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Alex Lallemand, Kaufmann, wohnhaft in L-9905 Troisvierges, 55A, Grand-rue.

Er beruft zum Schriftführer Frau Marianne Jaminon, Privatbeamtin, wohnhaft in D-Echternacherbrück, und zum Stimmzähler Herr Edmund Müller, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Pfarrer-Michelsstrasse 2.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Troisvierges nach Marnach und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2.- Festlegung der Adresse der Gesellschaft.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den Sitz der Gesellschaft von Troisvierges nach Marnach zu verlegen und demgemäss Artikel 1, insbesondere Absatz 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Zwischen den Komparenten und allen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung A.I.M.C. S.A. (ANLAGEN-INDUSTRIE-MONTAGE-CENTER S.A.) gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Marnach.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr dieses Sitzes mit dem Ausland beeinträchtigen, sich zutragen oder zu befürchten sein, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis zur völligen Wiederherstellung der normalen Verhältnisse.

Die Entscheidung über eine vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes wird Dritten durch entsprechende Mitteilung der Gesellschaft bekannt gemacht und zwar durch das Gesellschaftsorgan, welches unter den gegebenen Umständen dazu am besten in der Lage ist.

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst in letzter Instanz und endgültig, sogar nachträglich, ob die oben erwähnten Ereignisse durch höhere Gewalt bedingt waren.

Die Dauer der Gesellschaft ist auf eine unbefristete Zeit festgelegt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen:

Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-9764 Marnach, 4, Haaptstrooss.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lallemand, E. Müller, M. Jaminon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2002, vol. 353, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 27. Juni 2002.

H. Beck.

(92485/201/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

A.I.M.C., ANLAGEN-INDUSTRIE-MONTAGE-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 4, Hauptstrooss.

R. C. Diekirch B 4.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2002.

H. Beck.

(92486/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

PANLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 7, rue de l'Our.

R. C. Diekirch B 6.120.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 14 juin 2002**Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 euros.
2. Augmentation de capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Suppression de la valeur nominale des parts sociales émises.
4. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité;
 décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 euros;
 décident d'augmenter le capital social de 5,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.400,- euros par l'incorporation de résultats reportés;
 décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales émises;
 décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

J.-P. Prouvez / M.-P. Beaufort

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 96, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92400/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

GALVANISATION BRUCKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Warken.

R. C. Diekirch B 5.289.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Warken le 27 décembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Décision

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, les associés
 Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF 500.000,- en euros.
 Décident d'adapter l'article 6 des statuts, premier paragraphe, pour lui donner la teneur suivante:
 «Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit eurocents (EUR 12.394,68), divisée en deux mille sept cents (500) parts sociales.»
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Warken, le 31 mai 2002.

Pour ATELIERS BRUCKER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2002, vol. 128, fol. 60, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92406/568/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

S.A. HUNTER'S, Société Anonyme.

Siège social: L-9636 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques Maniet, directeur de vente, demeurant à B-1380 Lasnes, Clos de la Fontaine, 10, (Belgique), ici représenté par Monsieur George Vanderplancke, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Pascale Maniet, directrice des achats, demeurant à B-1150 Bruxelles, avenue R. Vandendriessche, 21, (Belgique).

3.- Monsieur George Vanderplancke, directeur financier, demeurant à B-1150 Bruxelles, avenue R. Vandendriessche, 21, (Belgique).

La précitée procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de S.A. HUNTER'S.

Art. 2. Le siège social est établi à Pommerloch.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la commercialisation sous toutes formes, tant en gros qu'en détail de tous articles de chaussures, maroquinerie, ganterie, textile et tous accessoires de mode, sans limitation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut également acquérir des participations dans de telles sociétés.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également accomplir toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), divisé en six cents (600) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juillet à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 janvier 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Jacques Maniet, directeur de vente, demeurant à B-1380 Lasnes, Clos de la Fontaine, 10, (Belgique), deux cents actions | 200 |
| 2.- Madame Pascale Maniet, directrice des achats, demeurant à B-1150 Bruxelles, avenue R. Vandendriessche, 21, (Belgique), deux cents actions | 200 |
| 3.- Monsieur George Vanderplancke, directeur financier, demeurant à B-1150 Bruxelles, avenue R. Vandendriessche, 21, (Belgique), deux cents actions | 200 |
| Total: six cents actions | 600 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques Maniet, directeur de vente, demeurant à B-1380 Lasnes, Clos de la Fontaine, 10, (Belgique).
 - b) Madame Pascale Maniet, directrice des achats, demeurant à B-1150 Bruxelles, avenue R. Vandendriessche, 21, (Belgique).
 - c) Monsieur George Vanderplancke, directeur financier, demeurant à B-1150 Bruxelles, avenue R. Vandendriessche, 21, (Belgique).

Les mandats des administrateurs prendront fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Justin Dostert, directeur, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

5.- Le siège social est établi à L-9636 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Madame Pascale Maniet et Monsieur George Vanderplancke, préqualifiés.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Vanderplancke, P. Maniet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2002, vol. 519, fol. 41, case 9. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2002.

J. Seckler.

(92494/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

**KNAUF GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BOUCHERIE KNAUF).**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 1.527.

—
EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 7 mai 2002, acte enregistré à Redange/Attert, le 8 mai 2002, vol. 401, fol 95, case 12, les modifications suivantes sont à noter:

I.- Les associés décident de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat, la vente et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'exploitation du patrimoine immobilier, l'acquisition de valeurs mobilières ainsi que d'une façon générale toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter le développement.

II.- Les associés décident de changer la dénomination sociale en KNAUF GESTION, S.à r.l., et de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

III.- Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille six cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 18.605,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à trente-et un mille euros (EUR 31.000,-).

L'augmentation de capital a été souscrite par les associés au prorata de leurs participations et la libération de l'augmentation de capital a été faite par incorporation de bénéfices reportés.

Les associés ont ensuite décidé de diviser le capital social en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune.

Souscription:

Les parts sociales sont donc détenues et entièrement libérées comme suit:

| | |
|--|------|
| - par Monsieur Ernest Schmitz, commerçant, de Huldange, deux cent cinquante parts sociales | .250 |
| - par Madame Annette Knauf, hôtelière, de Huldange, deux cent cinquante parts sociales | .250 |
| Total: cinq cents parts sociales. | 500 |

IV.- Suite au décès du gérant technique, Monsieur Henri Berens, Monsieur Ernest Schmitz, pré qualifié, est nommé gérant unique de la société

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

V.- Suite à ces résolutions, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier les articles 2.-, 3.- 6.- des statuts pour leurs donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat, la vente et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'exploitation du patrimoine immobilier, l'acquisition de valeurs mobilières ainsi que d'une façon générale toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination KNAUF GESTION, S. à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 6.- Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune. »

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 juin 2002

L. Grethen.

(92401/240/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

KNAUF GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 1.527.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(92402/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

GARAGE BESENIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Diekirch B 4.216.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
Signature
(92403/832/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

ALU-FER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 3, rue de Niederpallen.
R. C. Diekirch B 2.142.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Redange/Attert, le 3 juin 2002, vol. 144, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.
Signature
(92404/823/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

WALTERSTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.
R. C. Diekirch B 1.892.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2002
Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.
1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Signature
Enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.
Le Receveur (signé): Signature.
(92421/557/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

WALTERSTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.
R. C. Diekirch B 1.892.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
WALTERSTUFF, S.à r.l.
(92452/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

HAUTE HORLOGERIE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- CALCUL S.A., avec siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à Clervaux

- Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

2.- Monsieur Stephan Meyers, administrateur de sociétés, demeurant à Carratera de Fontaneda, Sant Julia de Loria, Andorre

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de HAUTE HORLOGERIE BENELUX S.A.

Le siège social est établi à Clervaux.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la promotion commerciale d'articles d'horlogerie et de bijouterie.

La société pourra réaliser toutes opérations mobilières, immobilières et financières ayant un rapport avec son objet social ou simplement de nature à favoriser celui-ci.

Elle pourra prendre des participations ou créer des filiales dans le Bénélux.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2: Administration, Surveillance**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.**Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices****Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lors-

que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5: Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil deux.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- CALCUL S.A., prédésignée, trois cents actions. | 300 |
| 2.- Monsieur Stéphane Meyers, prénommé, dix actions. | 10 |
| Total: trois cent dix actions. | 310 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a.- Monsieur Stephan Meyers, administrateur de sociétés, demeurant à Carratera de Fontaneda, Sant Julia de Loria, Andorre.

b.- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à Clervaux.

c.- CALCUL S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

4) Est nommée commissaire:

MAZARS, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Stéphane Meyers, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Toussaint, J. Treis, S. Meyers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2002, vol. 421, fol. 87, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 2002.

H. Hellinckx.

(92495/242/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

HAUTE HORLOGERIE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

Réunion du Conseil d'Administration du 19 juin 2002

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires nomme:

Monsieur Stéphan Meyers, administrateur de sociétés, demeurant à Carratera de Fontaneda, Sant Julia de Loria, Andorre

comme administrateur-délégué de la société.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2002, vol. 421, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92496/242/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

GATEWAY INTERNATIONAL SERVICES CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2001

L'an deux mille un, le 19 septembre, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme GATEWAY INTERNATIONAL SERVICES CORPORATION S.A., avec siège social à L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hick Alex demeurant à Stationslaan 26, 3740 Bilzen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Kerstens Suzanne, demeurant à 2910 Essen, Grensstraat 54.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vriends Ludo demeurant route d'Esselborn 2B, L-9710 Clervaux.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il représentent ont été porté sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie d'acter:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de siège social.

B. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

C. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le siège social de L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare, à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Fait à Wiltz le 19 septembre 2001 et après lecture faite et interprétation donnée les comparants ont signé le présent acte.

A. Hick / S. Kerstens / L. Vriends

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Clervaux, le 28 juin 2002, vol. 211, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92412/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

LES ARTIFICIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 87, route de Welscheid.

L'an deux mille deux, le six juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jules Hirt, employé privé, demeurant à L-9090 Warken, 87, route de Welscheid;
 - 2) Monsieur Marcel Burg, employé privé, demeurant à L-9090 Warken, 117, route de Welscheid,
- seuls associés de la société à responsabilité limitée LES ARTIFICIERS, S.à r.l., avec siège social à L-9090 Warken, 87, route de Welscheid,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 37 du 11 février 1998, modifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 octobre 1989, publié au Mémorial C de l'année 1990, page 4558.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que le capital social de la susdite société est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Que les cinq cents (500) parts sociales sont actuellement réparties comme suit:

| | |
|----------------------------------|-----------|
| - Monsieur Jules Hirt | 250 parts |
| - Monsieur Marcel Burg | 250 parts |
| Total: | 500 parts |

Ceci exposé, Monsieur Marcel Burg, préqualifié, avec l'accord de son co-associé Monsieur Jules Hirt, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter ses deux cent cinquante parts (250) parts sociales dans la susdite société à un nouvel associé, à savoir la société à responsabilité limitée LUXSPRENG, S.à r.l. unipersonnelle, avec siège social à L-9415 Vianden, 1, route de Bettel, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire à Diekirch, le 6 juillet 2000, publié au Mémorial C, page 40.774 de l'année 2000, pour laquelle est ici présent, stipule et accepte son gérant monsieur Jean-Paul Nagel, commerçant, demeurant à L-9415 Vianden, 1, route de Bettel.

Ladite cession est opérée de l'assentiment de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre. La société en deviendra propriétaire à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

La susdite cession a été consentie et acceptée de part et d'autre pour le prix de quatre-vingt-six mille sept cent soixante-deux virgule soixante-treize euros (86.762,73 EUR), que le cédant Monsieur Marcel Burg, préqualifié, déclare et reconnaît avoir reçu de la cessionnaire LUXSPRENG, S.à r.l. avant la signature des présentes, dont quittance.

La cession qui précède a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil, par son gérant Monsieur Marcel Burg, prénommé, qui déclare n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse faire obstacle à ladite cession.

Suite à la cession de parts qui précède, Monsieur Marcel Burg, prénommé, ne fait plus partie de la société, et les parts sociales de la société à responsabilité limitée LES ARTIFICIERS, S.à r.l. sont actuellement réparties comme suit:

| | |
|--|-----------|
| a) Monsieur Jules Hirt, prénommé, deux cent cinquante parts sociales | 250 parts |
| b) la société LUXSPRENG, S.à r.l., prénommée, deux cent cinquante parts sociales | 250 parts |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 parts |

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants Monsieur Jules Hirt et la société LUXSPRENG, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. En vue de faciliter sa conversion en Euros, le capital social est augmentée à concurrence de quatre mille deux cent quarante-huit francs (4.248,-) par un versement en espèces de pareil montant effectué dans les caisses de la société par les deux associés au prorata de leur participation actuelle au capital social.

Le capital social existant de cinq cent quatre mille deux cent quarante-huit francs luxembourgeois (504.248,-) est converti en un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 EUR) chacune, les parts sociales restant réparties comme indiqué ci-avant.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 ses statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500, 00 EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré.»

2. Est acceptée la démission du gérant actuel de la société Monsieur Marcel Burg, et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

3. Est nommé gérant de la société monsieur Jean-Paul Nagel, prénommé, avec tous les pouvoirs pour l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hirt, M. Burg, J.-P. Nagel, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2002, vol. 609, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): M. Felten.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 12 juin 2002.

M. Cravatte.

(92497/205/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

HOPLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Walsdorf.

R. C. Diekirch B 587.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Walsdorf le 27 décembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Décision

L'associé unique

Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF 3.000.000,- en euros.

Décide d'augmenter le capital social de EUR 631,94 pour le porter de son montant actuel de EUR 74.368,06 à EUR 75.000,- par incorporation de réserves libres.

Décide d'adapter l'article 6 des statuts, premier paragraphe, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-). Il est représenté par trois cents (300) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walsdorf, le 31 mai 2002.

Pour HOPLA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2002, vol. 128, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92405/568/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

**NOUVELLE SOCIETE DU MAGASIN KLEIN-ANGELSBURG ETTELBRUCK,
S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ingeldorf.

R. C. Diekirch B 2.102.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Ingeldorf le 27 décembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Décision

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, les associés

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF 500.000,- en euros.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts, lignes 1 à 3, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit eurocents (EUR 12.394,68) divisé en cinq cent (500) parts sociales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingeldorf, le 31 mai 2002.

Pour NOUVELLE SOCIETE DU MAGASIN KLEIN-ANGELSBURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2002, vol. 128, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92408/568/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

60451

RENARO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Altrier.

—
Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Altrier le 27 décembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Décision

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, les associés
Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF 100.000,- en euros.
Décident d'adapter l'article 5 des statuts, premier paragraphe, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze eurocents (EUR 2.478,94) représenté par cent (100) parts, réparties comme suit.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altrier, le 31 mai 2002.

Pour RENARO S.C.I.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2002, vol. 128, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92407/568/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

AVENIDA MODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ingeldorf.

R. C. Diekirch B 4.977.

—
Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Ingeldorf le 27 décembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Décision

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, les associés
Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF 500.000,- en euros.
Décident d'adapter l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit eurocents (EUR 12.394,68) divisé en cinq cent (500) parts sociales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingeldorf, le 31 mai 2002.

Pour AVENIDA MODA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2002, vol. 128, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92409/568/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

ZOLLER CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8525 Calmus, 6, Hanzenhiel.

R. C. Diekirch B 5.731.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Rédange-sur-Attert, le 28 juin 2002, vol. 144, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 juin 2002.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(92482/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

LE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9553 Wiltz, 28, Montée des Ecoles.
R. C. Diekirch B 5.394.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés, tenue en date du 17 décembre 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des parts sociales ainsi que des comptes de la société sera l'Euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 12.500,- composé de 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 105,23 sera comptabilisée en débitant les réserves.

2. L'article 6 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2002, vol. 271, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92410/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

SAN LORENZO CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 37, rue André Duchscher.
R. C. Diekirch B 5.704.

L'an deux mille deux, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Francisco Gimenez Gomez, cuisinier, né à Barcelone (Espagne), le 21 octobre 1960, demeurant à L-6446 Echternach, 2, rue du Ruisseau.

Lequel comparant a exposé au notaire qu'il est seul associé de la société à responsabilité limitée SAN LORENZO CAFE, S.à r.l. avec siège social à Echternach, 7, rue André Duchscher, inscrite au registre de commerce de Diekirch, sous le numéro B 5.704, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, 2000 page 37.112,

modifié suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, 2002 page 22.868.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de cent cinq euros trente-deux cents (€ 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros trente-deux cents au montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) par un versement en espèces au compte de la société.

L'associé unique décide également de modifier le nombre et la valeur nominale des parts sociales en sorte que le capital sera représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes ces parts sont détenues par Monsieur Francisco Gimenez Gomez, cuisinier, né à Barcelone (Espagne), le 21 octobre 1960, demeurant à L-6446 Echternach, 2, rue du Ruisseau.

Troisième résolution

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jorge Barbosa, barman, demeurant à L-6434 Echternach, 7, rue Duchscher.

2.- Le mandat de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée de Monsieur Francisco Gimenez Gomez, cuisinier, demeurant à L-6446 Echternach, 2, rue du Ruisseau est confirmé.

3.- Pour les engagements inférieurs à 1.500,- euros, la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Pour les engagements dépassant ce montant, la société est engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gimenez Gomez, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2002, vol. 353, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2002.

H. Beck.

(92483/201/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

SAN LORENZO CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 37, rue André Duchscher.

R. C. Diekirch B 5.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2002.

H. Beck.

(92484/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

CORPORATE FITNESS INSTITUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 1.465.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 avril 2002.

Pour la société

L. Lefebvre

Enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92419/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

CORPORATE FITNESS INSTITUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 1.465.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CORPORATE FITNESS INSTITUTE, S.à r.l.

(92454/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

CORPORATE FITNESS INSTITUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 1.465.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CORPORATE FITNESS INSTITUTE, S.à r.l.

(92455/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

60454

AUBERGE DU PONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 11, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 2.576.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés, tenue en date du 17 décembre 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des parts sociales ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 12.500 composé de 500 parts d'une valeur nominale de EUR 25 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 105,32 sera comptabilisé en débitant les réserves.

2. L'article 6 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq) chacune».

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2002, vol. 271, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92411/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

AD ASTRA RELATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 9, rue du Village.

R. C. Diekirch B 3.221.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 250 voix sur 250.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mai 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92416/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

AD ASTRA RELATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 9, rue du Village.

R. C. Diekirch B 3.221.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AD ASTRA RELATIONS, S.à r.l.

(92463/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

MAGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 5.754.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92447/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

PENSION BEIM ROSA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 12, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.391.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,70 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,70 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tarchamps, le 24 avril 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92417/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

PENSION BEIM ROSA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 12, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.391.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PENSION BEIM ROSA, GmbH

(92460/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.**FREITAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6585 Steinheim, 21, rue du Village.

R. C. Diekirch B 4.293.

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 15 décembre.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société, les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FREITAS, S.à r.l. à savoir:

1. Monsieur Eugenio Dos Santos Freitas, monteur, demeurant à L-6585 Steinheim, 21, rue du Village.
- 2.- Monsieur Roland Gérard, serrurier, demeurant à L-8081 Bertrange, 24, rue de Mamer.

Lesquels associés, se considérant comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante.

Le prénommé associé Roland Gérard, cède par les présentes une (1) part sociale à l'associé prénommé Eugenio Dos Santos Freitas, ici présent et qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir du premier janvier 2002.

La part cédée n'est représentée par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

Prix

La présente cession de part a eu lieu pour et moyennant le prix de cinq mille francs (5.000,- LUF) que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

La présente cession doit être notifiée ou acceptée conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Signatures.

Luxembourg-Eich, le 11 janvier 2002.

Pour copie certifiée conforme à l'original

P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92498/206/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2002.

GALEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 4.003.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en 30.986,75 EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 13,25 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,75 à EUR 31.000,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.

3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 mai 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92418/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

GALEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 4.003.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GALEN S.A.

(92459/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

**INTERNATIONAL GOLF & LEISURE S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE DU GOLF DE CLERVAUX S.A.).**

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwée.
R. C. Diekirch B 1.840.

1.- Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2001

Conversion du capital en euro:

Le capital est converti en euro et il s'élève à deux millions cent cinquante et un mille sept cent quinze euros quatre-vingt cents (2.151.715,80 €) divisé en 34.720 actions au porteur sans valeur nominale.

2.- Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 20 février 2002

Conversion du capital autorisé en euro:

Le capital autorisé est converti en euro et il s'élève à quatre millions trois cent trois mille quatre cent trente et un euros cinquante-neuf cents (4.303.431,59 €).

Clervaux, le 19 juin 2002.

M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 juillet 2002, vol. 211, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92544/238/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

**INTERNATIONAL GOLF & LEISURE S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE DE GOLF DE CLERVAUX S.A.).**

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwée.
R. C. Diekirch B 1.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 18 juin 2002.

M. Weinandy.

(92545/238/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

PHOTOBUTTIK EWERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 19, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 1.643.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 et 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 avril 2002.

Pour la société

H. Ewert

Enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92420/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

PHOTOBUTTIK EWERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 19, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 1.643.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PHOTOBUTTIK EWERT, S.à r.l.

(92453/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

RIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.324.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 25 avril 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Francesco Arizzi, dirigeant, demeurant à Albino (Italie).
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION & CONSULTANTS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

RIFRA S.A.

S. Vandi / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48311/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

CONFECTION BERTEMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 899.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 mai 2002.

Pour la société

M. Weber-Thillens

Enregistré à Wiltz, le 26 juin 2002, vol. 173, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(92422/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

CONFECTION BERTEMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 899.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 26 juin 2002, vol. 173, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CONFECTION BERTEMES, S.à r.l.

(92450/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

MART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.360.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le 24 mai 2002 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

MART S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48312/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9831 Consthum, 21, Kemel.
R. C. Diekirch B 5.533.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Consthum, le 3 juin 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 26 juin 2002, vol. 173, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(92423/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9831 Consthum, 21, Kemel.
R. C. Diekirch B 5.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 26 juin 2002, vol. 173, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS, S.à r.l.

(92449/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.710.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 19 juillet 2001 au siège social en application de la loi du 10 décembre 1998*

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la devise de référence du capital social en euro de sorte que le capital social s'élève à EUR 228.673,52 divisé en 15.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux cent vingt-huit mille six cent soixante-treize euros et cinquante-deux centimes (EUR 228.673,52) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale».

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48333/322/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.710.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48334/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 10, rue Belle-Vue.
R. C. Diekirch B 5.464.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederfeulen, le 12 juin 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à wiltz, le 26 juin 2002, vol. 173, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(92424/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 10, rue Belle-Vue.
R. C. Diekirch B 5.464.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 26 juin 2002, vol. 173, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH, S.à r.l.

(92448/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

ALPHA II S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.057.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €), pour le porter à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cents quarante-huit (248,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92425/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

SAMI-BAU, G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9909 Troisvierges, 3, rue Jinken.
R. C. Diekirch B 4.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 11 juin 2002, vol. 173, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SAMI-BAU GmbH

(92456/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2002.

G.B. LUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.107.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €), pour le porter à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cent cinquante cinq (155,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 13, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92426/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

BERWICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €), pour le porter à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cents quarante-huit (248,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92427/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

ANUBIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.605.

L'an deux mille deux, le vingt juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ANUBIS HOLDING S.A., R. C. B numéro 22.605, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 97 du 6 avril 1985.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sabine Leinkauf, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Virginie Dalstein, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent cinquante (250) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français (FRF) chacune constituant l'intégralité du capital social antérieur de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs français (FRF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de ANUBIS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

2. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en euros.

3. Augmentation du capital social à concurrence de 387,75 euros pour le porter à 38.500,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à 154,- euros.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Suppression des mots «et le ou les commissaires» à l'article 5, alinéa 2 des statuts.

7. Substitution du mot «téléx» par le mot «téléfax» à l'article 6, alinéa 3 des statuts.

8. Suppression de l'article 8 des statuts.

9. Suppression de la deuxième phrase de l'article 9 des statuts.

10. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

11. Renumerotation des articles des statuts.

12. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de ANUBIS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte qu'il est fixé à EUR 38.112,25 divisé en 250 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 387,75 pour le porter de son montant actuel de EUR 38.112,25 à EUR 38.500,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 387,75 a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 154,-.

Cinquième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-huit mille cinq cents (38.500,-) euros (EUR), divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-quatre (154,-) euros (EUR) chacune.»

Sixième résolution

A l'article 5, alinéa 3 des statuts les mots «et le ou les commissaires» sont supprimés.

Septième résolution

A l'article 6, alinéa 3 des statuts le mot «téléx» est substitué par le mot «téléfax».

Huitième résolution

L'article 8 des statuts est supprimé.

Neuvième résolution

La deuxième phrase de l'article 9 des statuts est supprimée.

Dixième résolution

L'article 10 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Onzième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent les anciens articles 1^{er} à 14 des statuts sont renumérotés 1 à 13.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Leinkauf, V. Dalstein, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 13CS, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(48526/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

ANUBIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.605.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 766 du 20 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(48527/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

HSR ENGINEERING, GMBH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6313 Beaufort, 2, rue du Château.

H. R. Diekirch B 3.378.

Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 24. Mai 2002

Tagungsort: Büro der Gesellschaft in Beaufort.

Beginn: 16.30 Uhr.

Anwesend:

Herr Cosovic, Hanefija;

Herr Skrijelj, Rizo;

Herr Rec, Sefkija.

Es wird festgestellt dass:

- 3 Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und somit 100 % der Anteile vertreten sind;

- dass vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen wurde;

- dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert wurde und somit rechtmäßig über die Tagesordnung befinden kann.

Tagesordnung:

1. Umstellung des Gesellschaftskapitals auf Euro.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals durch Einbeziehung freier Reserven auf EUR 12.500,-.

Die Tagesordnung wurde abgehandelt und folgende Beschlüsse wurden gefasst:

Das Gesellschaftskapital von LUF 500.000,- (fünfhunderttausend) wird umgestellt in EUR 12.394,68 (zwölftausend-dreihundertvierundneunzig 68/100).

Entsprechend dem Gesetz vom 10. Dezember 1998 und dem Gesetz vom 1. August 2001 wird das Gesellschaftskapital um EUR 105,32 (einhundertfünf 32/100) erhöht.

Das Gesellschaftskapital beträgt somit EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert), eingeteilt in 100 Anteile mit einem Nennwert von je EUR 125,- (einhundertfünfzig).

Da kein weiterer Tagesordnungspunkt ansteht, wurde die außerordentliche Generalversammlung um 18.30 Uhr beendet.

Luxemburg, den 24. Mai 2002.

H. Cosovic / R. Skrijelj / S. Rec.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92535/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

HALSEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.984.

Le 19 juin 2002 à 19.00 heures s'est réuni l'associé unique de la société HALSEY, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. Ladite société a été constituée par acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 31 mars 1995, publiée au Mémorial n° C 369 du 5 août 1995, dont les statuts ont été modifiés par acte dudit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen le 27 mars 1997 publié au Mémorial n° C 385 du 18 juillet 1997 et le 9 janvier 2001 par acte dudit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial n° C 711 du 1^{er} septembre 2001.

L'associé unique présent à la réunion et le nombre de parts sociales possédées par cet associé unique ont été portées sur une liste de présence signée par l'associé unique présent.

Ladite liste de présence après avoir été signée par l'associé unique demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'associé unique déclare ce qui suit:

I. Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale antérieure de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société antérieur de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), sont dûment représentée à la présente réunion qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de la présente réunion est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Expression du capital social en euros.

Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'associé unique.

Ensuite, l'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Il est déclaré que le capital social de la Société, antérieur de LUF 500.000,- divisé en 500 parts sociales de LUF 1.000,- chacune est désormais exprimé en euros.

Par conséquent le capital social de la Société est fixé à EUR 12.394,68 et arrondi à EUR 12.500,- par incorporation de réserves à hauteur de EUR 105,32 de sorte que le capital social est désormais de EUR 12.500,- divisé en 500 parts sociales de EUR 25,- chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associé unique prononce la clôture de la réunion à 19.25 heures.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2002.

L'Associé Unique

Pour KRAVID, S.à r.l.

K. Segers / D. Harvey

Gérante / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48528/230/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

HALSEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.984.

Statuts coordonnés sur base d'une décision prise par l'associé unique sous seing privé en date du 19 juin 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(48529/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA Luxembourg Branch, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.531.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48451/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

FONDATION EUROPEENNE DES FONDATIONS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

BILAN 2001 (EUR)

| <i>Actif</i> | | |
|------------------------|---|------------|
| | 31.12.2001 | 31.12.2000 |
| Actif Immobilisé | - | - |
| Actif Circulant | | |
| Réalisable | 2.008.905 | 1.483.041 |
| A vue | 5.436 | 21.735 |
| Total de l'actif | 2.014.341 | 1.504.776 |
| <i>Passif</i> | | |
| Capitaux Propres | 2.014.341 | 1.504.776 |
| | (dont dotation initiale de 350.000 euros) | |
| Exigible | - | - |
| Total du passif | 2.014.341 | 1.504.776 |

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES 2001

| <i>Produits</i> | | |
|--------------------------------------|---------|--------|
| Revenus du portefeuille titres | 85.782 | 58.268 |
| Dons | 74.368 | - |
| | 160.150 | |
| <i>Charges</i> | | |
| Droits de garde | 637 | 262 |
| Honoraires administration | 6.159 | 5.272 |
| | 6.796 | 5.534 |
| Résultat de l'exercice | 153.354 | 52.734 |

BUDGET 2002

| <i>Dépenses</i> | | |
|-------------------------|--|--------|
| Bourses d'études | | 10.000 |
| Centre Univ. Lux. | | 10.000 |
| Frais bancaires | | 5.000 |
| | | 25.000 |
| <i>Recettes</i> | | |
| Dons, Cotisations | | 25.000 |
| | | 25.000 |

Le 13 février 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 48, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(48521/242/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.**IMMOBILIERE DU GRÄFGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 4.463.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 2 juillet 2002, vol. 173, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DU GRÄFGEN S.A.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(92543/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

TEDES-INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.471.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €), pour le porter à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cents quarante-huit (248,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 13, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92428/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 58.068.

In the year two thousand and two, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office in the State of Delaware, c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH LTD., 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Stamford, Connecticut, USA on 14th May, 2002,

himself here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of substitution given in Luxembourg on 4th June, 2002;

2) BAEP TELECOMMUNICATIONS INVESTMENTS, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office in the State of Delaware, NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware, 19901,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Delaware, USA, on 20th February 2002,

himself here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of substitution given in Luxembourg on 4th June, 2002;

3) PARTICITEL INTERNATIONAL L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Canada, having its registered office in 1981, Mc Gill College Avenue, Montréal, Quebec, Canada H3A 3C7,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Quebec, Canada, on 20th February 2002,

himself here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of substitution given in Luxembourg on 4th June, 2002.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered and filed with it.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they are the shareholders of SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Dudelange, of 11th February, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 264 on 30th May 1997.

The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the instrumenting notary of 30th September, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 969 on 17th December, 1999.

The shareholders acknowledge that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the shareholders have previously perused. This having been declared, the shareholders, represented as stated above, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») and have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change, with effect as of 1st January, 2002, the financial year of the Company. The financial year of the Company shall start at 1st January and end on the 31st December. Consequently, the financial year which began on 1st October, 2001 has terminated on 31st December, 2001.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the shareholders of the Company resolve to amend article 14.1 of the articles of association, which shall read henceforth, in its English version, as follows:

«**Art. 14.1.** The financial year of the Company starts at 1st January and ends on the 31st December.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS, L.L.C., une société anonyme constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH LTD., 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stamford, Connecticut, Etats-Unis, le 14 mai 2002,

lui-même ici représenté par Maître Jean-Luc Fisch, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 4 juin 2002;

2) BAEP TELECOMMUNICATIONS INVESTMENTS L.L.C., une société anonyme constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, NATIONAL REGISTERED AGENTS, Inc., 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware, 19901,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Delaware, Etats-Unis, le 20 février 2002,

lui-même ici représenté par Maître Jean-Luc Fisch, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 4 juin 2002;

3) PARTICITEL INTERNATIONAL L.P., constituée d'après les lois du Canada, ayant son siège social à 1981, Mc Gill College Avenue, Montréal, Canada, H3A 3C7,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Québec, Canada, le ... février 2002,

lui-même ici représenté par Maître Jean-Luc Fisch, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 4 juin 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles sont les associés de la société SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 11 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 264 du 30 mai 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire du 30 septembre au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 969 du 17 décembre 1999.

Les associés reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel ils déclarent avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont tenu une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2002, l'année sociale de la Société. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre. En conséquence, l'année sociale commencée le 31 octobre 2001 s'est terminée le 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la première résolution, les associés décident de modifier l'article 14.1. des statuts, qui aura désormais, dans sa version française, la teneur suivante:

«**Art. 14.1.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Fisch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 12CS, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(48530/230/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 58.068.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte n° 704 du 12 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(48531/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

B.C. INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.235.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €), pour le porter à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent vingt cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cents quarante-huit (248,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92429/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

CEDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.106.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de trois cent quinze euros quatre-vingt-dix sept cents (315,97 €), pour le porter à trente sept mille cinq cents (37.500,-) euros, représenté par mille cinq cent (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt cinq (25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2002, vol. 271, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92430/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2002.

EUROPEAN BUSINESS PARK COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue J. Vannerus.
R. C. Diekirch B 4.157.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2002, vol. 570, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 4 février 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 septembre 2002.

Pour la société

Signature

(92536/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

PFEIFFER-EWEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 2, am Klenge Park.

R. C. Luxembourg B 60.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social en date du 13 août 2001

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros. Le montant du nouveau capital sera de EUR 12.500,- après prélèvement de EUR 105,32 sur le compte résultat reporté pour atteindre ce capital. Le capital social souscrit de la société sera représenté par cent (100) parts de vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48193/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

STADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 36.210.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 27 décembre 2001 au siège social en application de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée*

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier avec effet au 1^{er} janvier 2002 la devise de référence du capital social en EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social s'élève à EUR 495.787,05 divisé en 20.000 actions sans désignation de valeur nominale.

- de modifier avec effet au 1^{er} janvier 2002 l'article 3 paragraphe 1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq centimes (EUR 495.787,05) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002, dans les limites fixées par la loi.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48325/322/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

STADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 36.210.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48326/322/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 50.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48366/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SILVER ARROWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.747.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 28 décembre 2001 au siège social en application de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en euro ainsi que tout autre montant repris dans les statuts et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social s'élève à EUR 30.986,69 divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale;
- de modifier les paragraphes 1 et 5 de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale»;

«**Paragraphe 5.** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 2.478.935,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002 dans les limites fixées par la loi.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48327/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SILVER ARROWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.747.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48328/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

IRATO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.257.

—
Suite à l'Assemblée Extraordinaire des associés du 25 juin 2002, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

A biffer:

- Maître Bernard Felten, avocat demeurant à Luxembourg,
- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

A inscrire:

- Madame Michèle Kergen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7A, 2A «Am Brill», L-3961 Ehlang-sur-Mess,
- Monsieur Pol Koppes, Ingénieur et Diplômé IAE, demeurant professionnellement à 7A, 2A «Am Brill», L-3961 Ehlang-sur-Mess,
- Monsieur Marc Koppes, Docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à 7A, 2A «Am Brill», L-3961 Ehlang-sur-Mess,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48343/320/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VEZELAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 20 septembre 2001 au siège social*

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en euro et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social s'élève à EUR 173.525,47 divisé en 7.000 actions sans désignation de valeur nominale;

- de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq euros et quarante-sept centimes (EUR 173.525,47), représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale».

L'Assemblée générale décide également d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002 dans les limites fixées par la loi.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48331/322/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VEZELAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48332/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

TESCHER & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 74.248.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 24 décembre 2001

La séance est ouverte à 12.30 heures au siège social en présence de tous les membres du conseil d'administration:

Monsieur Maurice Bastian

Monsieur Guy Tescher

Acte sous seing privé

Suivant les dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion en euros du capital social des sociétés commerciales, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'augmenter le capital de TESCHER & CIE, S.e.n.c. avec effet au 1^{er} janvier 2002 comme suit:

1. Conversion LUF - EUR

Le capital de LUF 100.000,- est converti normalement en euros, ce qui donne par application du facteur de 40,3399 le montant de EUR 2.478,94.

2. Augmentation de capital

Le capital est augmenté de EUR 21,06 par incorporation de reports.

3. Capital social à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le nouveau capital est de EUR 2.500,- et est réparti comme suit:

| | | | |
|-----------------------|-----------|-------------|-------|
| Guy Tescher | 1 part | EUR 25,- | 1 % |
| Maurice Bastian | 99 parts | EUR 2.475,- | 99 % |
| Total | 100 parts | EUR 2.500,- | 100 % |

Ne varietur Luxembourg, le 24 décembre 2001.

G. Tescher / M. Bastian

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48338/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PLANTIN S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1323 Luxembourg, 11, rue des Champs.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002

Conformément aux dispositions légales, les associés, après délibération, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 18.000.000,- en EUR 446.400,-, représenté par 1.800 parts sociales avec une valeur nominale de 248,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 446.400,- EUR représenté par 1.800 parts sociales avec une valeur nominale de 248,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48232/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SYSTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 54.418.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 28 décembre 2001 au siège social en application de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée*

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social s'élève à EUR 123.946,76 divisé en 500 actions sans désignation de valeur nominale.

- de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes (EUR 123.946,76) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale».

- d'autoriser au conseil d'administration à arrondir le capital dans les limites fixées par la loi pour une période arrivant à échéance le 30 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48335/322/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SYSTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 54.418.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48336/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48345/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48346/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.424.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 juin 2002, que:

- L'Assemblée Générale décide de confirmer la nomination comme Commissaire aux comptes, de KPMG AUDIT, Réviseur d'entreprises, Société civile ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48352/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48367/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48368/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

MICROTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 61.546.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 24 décembre 2001

La séance est ouverte à 12.30 heures au siège social en présence de tous les membres du conseil d'administration:

Monsieur Guy Tescher
Monsieur Maurice Bastian
Monsieur Laurent Lacave
Monsieur Pascal Robert

Acte sous seing privé

Suivant les dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion en euros du capital social des sociétés commerciales, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'augmenter le capital de MICROTIS S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2002 comme suit:

1. Conversion LUF - EUR

Le capital de LUF 6.000.000,- est converti normalement en euros, ce qui donne par application du facteur de 40,3399 le montant de EUR 148.736,11.

2. Augmentation de capital

Le capital est augmenté de EUR 63,89 par incorporation de reports.

3. Capital social à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le nouveau capital est de EUR 148.800,- et est réparti comme suit:

| | | | |
|-----------------------|---------------|---------------|-------|
| Guy Tescher. | 312 actions | EUR 38.688,- | 26 % |
| Maurice Bastian. | 312 actions | EUR 38.688,- | 26 % |
| Pascal Robert. | 288 actions | EUR 35.712,- | 24 % |
| Laurent Lacave. | 288 actions | EUR 35.712,- | 24 % |
| Total. | 1.200 actions | EUR 148.800,- | 100 % |

Ne varietur Luxembourg, le 24 décembre 2001.

MICROTIS S.A., Société Anonyme

G. Tescher / P. Robert / M. Bastian / L. Lacave

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48339/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

DE VERE & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 67.294.

Extrait des Minutes de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 22 mai 2002

Résolution

Le Conseil de Gérance de DE VERE & PARTNERS, S.à r.l., décide de réintégrer Monsieur Robert Spence dans le Conseil en sa qualité de Directeur technique.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48341/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.
R. C. Luxembourg B 8.272.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

(48365/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48347/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48348/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48349/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(48350/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AVEC, AUDIO VISUAL ENTERTAINMENT COMPANY,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 61.423.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 juin 2002, que:

- L'Assemblée générale décide de confirmer la nomination comme Commissaire aux Comptes, de KPMG AUDIT, Réviseur d'entreprises, Société civile ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48353/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

WAICOR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.086.

Il résulte de recommandés adressés à notre société que:

Monsieur Edgar Bisenius, démissionne de son poste d'administrateur.

Monsieur Dieter Kundler, démissionne de son poste d'administrateur.

Madame Tetyana Goergen, démissionne de son poste d'administrateur.

Il résulte d'un courrier adressé à notre société, que la société INVEST CONTROL, S.à r.l., démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 20 juin 2002, que le siège social a été dénoncé avec effet au 20 juin 2002.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48344/320/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

HEI ELEI FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 30.436.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 14 mai 2002, que:

- L'Assemblée Générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Julien Joseph, Edouard de Fierlant et Andreas Fischer, pour une durée se terminant lors de la prise d'effet de l'opération de fusion - absorption par la société INTERNATIONAL FILM PRODUCTIONS S.A., décidée par le Conseil d'administration du 30 avril 2002.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, pour une durée se terminant lors de la prise d'effet de l'opération de fusion - absorption par la société INTERNATIONAL FILM PRODUCTIONS S.A., décidée par le Conseil d'administration du 30 avril 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48351/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

**PARMALAT SOPARFI S.A., Société Anonyme.
(anc. PARMALAT HOLDING LUXEMBOURG S.A.)**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.873.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol.21, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société

Signature

(48379/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ETUDES ET COMMUNICATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 13.738.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 30 mai 2002, que:
- le rapport du liquidateur, Monsieur Julien Joseph, a été accepté,
- Monsieur Jean-Marie Bourhis, employé privé avec adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, a été nommé comme commissaire-vérificateur.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48355/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ETUDES ET COMMUNICATIONS, Société à responsabilité limitée.

Capital Social : 24.789,35- EUR.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 13.738.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 31 mai 2002, que:
- les comptes de liquidation ont été approuvés,
- décharge a été accordée pour l'exercice de leur mandat au gérant, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire-vérificateur,

- la liquidation de la société a été clôturée,

- les livres et documents seront conservés pendant cinq ans au moins au siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48356/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

DURAVOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 16, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 83.028.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale de la société DURAVOS, S.à r.l., qui s'est tenue à Bivange en date du 25 juin 2002, que:

1. Monsieur Milan Vostry, gérant technique, demeurant à L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo, a été démis de ses fonctions de gérant technique de la société DURAVOS, S.à r.l., en date du 15 juin 2002 avec effet immédiat. Décharge lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat.

2. Est nommé gérant technique Monsieur Konstantinos Raftakis, employé privé, demeurant à L-1251 Luxembourg, 31A, avenue du Bois et fixation de ses pouvoirs, ceci pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48363/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 14 juin 2002, que:

- L'Assemblée générale prend acte de l'arrivée à son terme du mandat de Monsieur Alain Flammang, comme administrateur. L'Assemblée générale décide de renouveler son mandat pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Laurent Braun, avec effet au 2 mai et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat en bonne et due forme.

L'Assemblée décide de ne pas procéder à son remplacement. Par conséquent, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Alain Flammang, administrateur-délégué

- Monsieur Thomas Rabe, administrateur

- Monsieur Jean-Charles De Keyser, administrateur

- L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination, effectuée lors du Conseil d'administration du 2 mai 2002, de KPMG AUDIT LUXEMBOURG, Réviseur d'entreprises, comme Commissaire aux comptes, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48354/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

INGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.752.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(48372/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

DRYDEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.972.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(48373/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FOOD REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.041.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol.21, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société

Signature

(48380/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

TELEMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2002

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de classe B de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'assemblée renouvelle également le mandat d'administrateur de classe A de Monsieur Birgen Tjaldin, administrateur, demeurant 38 Brobyvägen à S-18735 Taby, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48357/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

TELEMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.544.

Le bilan de la société au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(48358/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AGENCE IMMOBILIERE CLAUDE MICHELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 54, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 47.490.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de LUF 500.000,- est converti en EUR, au cours de BEF 40,3399=EUR 1,-.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 105,32 pour le porter de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 4.249,-, sans émission de nouvelles parts sociales.

4. Une valeur nominale de EUR 125,- par part sociale est adoptée.

5. Les 100 (cent) parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 5.000,- chacune sont échangées contre 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit par:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Claude Michels, employé privé, demeurant à Remich, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- son épouse Madame Gaby Scholzen, demeurant à Remich, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.»

Pour avis sincère et conforme.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48371/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ARGENTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.881.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(48369/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ARGENTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.881.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(48370/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

MARUSAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.849.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(48374/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AMARCANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.738.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signature.

(48375/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.
